



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

élus locaux

Question écrite n° 94858

Texte de la question

M. Yvan Lachaud attire l'attention de M. le ministre d'État, ministre de l'intérieur et de l'aménagement du territoire, sur l'environnement juridique relatif aux conditions d'exercice des mandats locaux. En effet, la responsabilité pénale que les élus locaux peuvent encourir devrait être proportionnée à la réalité des pouvoirs dont ils disposent. Aussi il lui demande, au regard de l'évolution des rapports entre les maires et l'État, quelles mesures il entend prendre pour garantir et assurer la sécurité juridique des maires.

Données clés

Auteur : [M. Yvan Lachaud](#)

Circonscription : Gard (1^{re} circonscription) - Union pour la Démocratie Française

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 94858

Rubrique : Collectivités territoriales

Ministère interrogé : intérieur et aménagement du territoire

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 23 mai 2006, page 5324